

(N° 53)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1872-1873.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1873.

(Voir le N° 81, session 1871-1872 et le N° 96, session 1872-1873 de la
Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1873, à la
somme de ~~quinze millions neuf cent septante huit~~ mille ~~trois~~ cent huit
francs (15,978,308 francs), conformément au tableau ci-annexé.

16,003,508
Bruxelles, le 26 mars 1873.

Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT.
ED. WOUTERS.

Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1873.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	350,100 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	280,600 »	»	
3	Matériel	35,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	269,050 »	»	5,047,750 »
7	— Matériel	5,500 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	767,100 »	»	
9	— Matériel	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,688,800 »	»	
11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000 »	500 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	21,100 »	4,233 »	76,675 »
13	— Matériel	2,000 »	1,900 »	
14	Auditeurs militaires et prévôts	45,900 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	3,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police. (<i>Credit non limitatif.</i>) . . .	700,000 »	»	722,608
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- lares	13,500 »	9,108 »	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	35,000 »	205,000 »	240,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires .	210,000	"	262,500
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300	10,000	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000	"	
CHAPITRE VII.				
PENSIONS ET SECOURS.				
23	Pensions civiles	25,000	"	44,500
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000	"	
CHAPITRE VIII.				
CULTES.				
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	318,200	"	469,000
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures.	4,500,000	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000	256,000	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
51	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,846	»	5,560,577
52	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000	»	
53	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220	»	
54	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	300	»	
55	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000	
56	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	14,000	»	992,000
57	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	30,000	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	200,000	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	200,000	40,000	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000	»	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	50,000	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	10,000	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	250,000	248,000	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
Section 1 ^{re} . — Service économique.				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,250,000	"	
46	Gratifications aux détenus	24,000	"	
47	Frais d'habillement des gardiens.	32,000	"	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000	"	
49	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	710,000	"	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000	"	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000	"	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Malines. — Achèvement.	"	50,000	"
53	Maisons d'arrêt cellulaires à Furnes et à Ypres. — Travaux de construction	"	900,000	"
54	Maison de sûreté cellulaire à Namur. — Continuation des travaux de construction	"	237,000	"
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	"	26,000	"
Section 2. — Service des travaux.				
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	400,000	"	
57	Gratifications aux détenus	80,000	"	
58	Frais d'impression et de bureau	5,000	"	
59	Traitements des fonctionnaires et employés . .	73,000	"	
60	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	"	20,000	"
				3,998,000

(6)

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
61	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
62	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6.800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . fr.	43,048,767 » 13,973,967	2,029,541 »	45,978,308 » 16,003,508